



# Fédération SEPANSO LANDES

1581, route de Cazordite - 40300 Cagnotte

Cagnotte, le 16 septembre 2012

**Mesdames et Messieurs les membres de la Commission d'Enquête**

**c/o Monsieur le Président du Conseil Général des Landes**

**Hôtel du Département**

**23 rue Victor Hugo**

**40025 MONT DE MARSAN CÉDEX**

**OBJET : Enquête publique relative au projet de plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux des Landes et son évaluation environnementale**

Lors de la réunion du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques le lundi 11 juin 2012, en tant que représentant des associations de protection de la nature et de l'environnement du département des Landes j'ai voté contre le projet. L'opposition des associations que j'ai l'honneur de représenter n'a pas été isolée puisque la représentante des associations de protection des consommateurs a également voté contre le projet.

Aquitaine Alternatives et la SEPANSO avaient contesté avec succès le Plan d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés dans la mesure où celui-ci ne comportait pas un volet prévention. C'est ainsi que la SEPANSO LANDES et l'UFC Que Choisir 40 ont réussi à imposer en 2005 un volet Prévention au Plan d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés, aujourd'hui en révision.

**Que reprochons-nous au projet soumis à l'enquête publique qui vous a été confiée par le Tribunal Administratif de Pau ?**

Nous reprochons avant tout au Conseil Général de nous avoir invités à participer régulièrement aux réunions de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du Plan, s'accompagnant de réunions de Groupes de Travail, mais de ne pas nous avoir vraiment écoutés puisque nous ne retrouvons pas dans le projet nos propositions. Nous rappellerons donc nos observations et propositions.

## **1° L'aspect économique du projet :**

Dans le contexte actuel d'une crise qui s'annonce longue, sinon durable, l'analyse économique prend une importance majeure. Il est indispensable de réduire les coûts... L'absence de mesures incitatives (financières) pour que les citoyens réduisent leur production de déchets est un problème sérieux. Nous sommes bien conscients que la réglementation, qui cloisonne hermétiquement la gestion des collectes et la gestion des déchets collectés, constitue un handicap majeur pour les responsables du traitement de ces déchets in fine. En effet on constate que les Syndicats qui collectent les déchets ont choisi d'inviter les citoyens à placer leurs déchets dans des bennes (mélange de déchets qui seront ou non triés ultérieurement !) tout en les invitant à trier à la source pour limiter les apports dans ces bennes. L'aspect paradoxal de la chose apparaît tout de suite : ceux qui font des efforts (tri dans la perspective du recyclage matières) qui bénéficient à la collectivité ne retirent aucun avantage (sinon une satisfaction morale) tandis qu'ils contribuent à abaisser les coûts de traitement, ce qui profite à tous, et même à ceux qui ne font aucun effort. Cette situation est injuste et immorale. Nous constatons un découragement certain chez nos adhérents, sympathisants e personnes avec lesquelles nous dialoguons lors des actions de sensibilisation que nous conduisons (Semaine Européenne de Réduction des Déchets...). C'est la raison pour laquelle nous avons demandé avec insistance la mise en place d'une redevance incitative.

Il est intéressant de savoir que Robert Cabé, Vice-président du Conseil Général des Landes, s'est efforcé de convaincre les responsables des EPCI qui gèrent les collectes de déchets de créer un organisme départemental pour mettre en pratique les meilleures stratégies disponibles, mais qu'il n'a pas réussi à les convaincre.

Nota Bene : depuis toujours, la SEPANSO demande la séparation à la source des deux flux : fermentescibles et non fermentescibles. Un tel dispositif permet d'obtenir du compost (voire du méthane) avec le premier flux et une valorisation maximale des matériaux avec le second flux. Tant que le problème ne sera pas réglé en amont, on ne réussira pas à abaisser le coût des traitements en aval et à limiter les impacts environnementaux.

## **2° - Le Plan dans son contexte historique :**

Si nous reconnaissons volontiers que la situation ancienne s'est bien améliorée (il y a plus d'apports en déchèteries que d'apport vers les centres de traitement) il faut reconnaître que la situation actuelle n'est pas satisfaisante (installations à mettre aux normes, transports de déchets, gestion des déchets dangereux....)

La Fédération SEPANSO LANDES estime que les marges de progrès à accomplir restent considérables.

## **3° Objectif de réduction de la génération de déchets :**

Les objectifs affichés (réduire de 7% d'ici 2018 et de 10% d'ici 2024) ne sont pas suffisants si l'on se souvient que la France a pris des engagements et défini une Stratégie nationale de développement durable. Avec de tels objectifs nous sommes très loin de la soutenabilité !

Nous faisons observer que certaines collectivités territoriales en France (l'exemple classique étant la pesée embarquée développée à Manspach : film sur dailymotion et interview du maire à la fin de nos observations), en Belgique, en Suisse ou en Grande Bretagne ont des résultats plus probants en matière de réduction des flux de déchets ménagers. D'ailleurs l'étude de l'ADEME a évolué qu'il reste environ 100 kg de déchets recyclables dans nos poubelles de déchets résiduels (pas dans la mienne !).

#### **4° - Evaluation de la qualité du Plan :**

En l'absence de données sur CHO-Power (Morcenx), sur Terralia (enquête publique du 27 août au 28 septembre 2012) et de données sur le projet d'incinérateur à Bénesse-Maremne (Il n'y a pas d'information sur le site - enquête publique à venir), il est évident qu'il semble impossible d'évaluer la qualité du projet du Conseil Général.

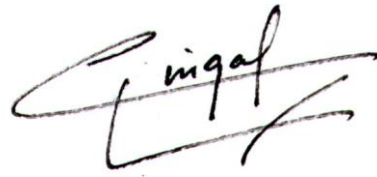
En ce qui concerne les mises en décharge, il convient d'avoir à l'esprit que les déchets fermentescibles ne devront plus à terme être mis en décharge (Directive à venir)

La SEPANSO qui conteste le choix de l'incinération lui préfère la méthanisation ou le compostage

**Quant à la Stratégie environnementale, voulue par le Ministère de l'Environnement du Développement Durable, des Transports et du Logement, on peut conclure après en avoir fait la lecture qu'on y retrouve les principaux éléments du Plan accompagnés de vœux pieux : il faut réduire les emballages inutiles (on nous serine cela depuis des décennies !) ... Il est évident que ce n'est pas avec une telle stratégie qu'on imitera comme il le faudrait la nature, laquelle ne produit pas de déchets, ou tout au moins valorise ceux-ci à 100% (litière en forêt par exemple).**

**Conclusion : La Fédération SEPANSO LANDES estime que le nouveau projet manque vraiment d'ambition. : Nous reprochons au Conseil Général des Landes qui a le mérite d'avoir mis au point des indicateurs pour mesurer les progrès accomplis de ne pas afficher des objectifs qui frappent les esprits et invitent chacun à réaliser les efforts indispensables qu'il faut accomplir. Nous espérons que la Commission d'Enquête partagera notre analyse et fera des recommandations pour que le projet soit amélioré : il faut réduire le plus possible la production de déchets en quantité et en toxicité.**

Sentiments les meilleurs.



Georges CINGAL  
Président Fédération SEPANSO LANDES  
Secrétaire Général Fédération SEPANSO AQUITAINE  
Administrateur France Nature Environnement  
Administrateur Bureau Européen de l'Environnement

Membre du Comité Economique et Social Européen

00 33 (0)5 58 73 14 53

[georges.cingal@wanadoo.fr](mailto:georges.cingal@wanadoo.fr)

**Copie adressée aux Mairies des communes suivantes :**

**Dax, Morcenx, Mugron, Parentis, Pissos, Roquefort, Saint-Vincent de Tyrosse**

# À PROPOS DE LA PESÉE EMBARQUÉE

## AVIS DE SPÉCIALISTES

**Question posée par un membre du CdG à Dany Dietmann (maire de Manspach et artisan de la mise en route de la pesée embarquée en Alsace) et à Marine Schenegg (adhérente à l'association Vivre en Entre deux Mers - <http://vivre.en.entre-deux-mers.chez-alice.fr/>):**

Que répondre à nos élus qui dès qu'on leur parle de pesée embarquée, nous rétorquent qu'elle incitera les citoyens à remplir la poubelle de leur voisin ou à jeter les déchets dans les fossés ?

**Commentaires de Dany Dietman, maire de Manspach pratiquant la pesée embarquée et la redevance incitative :**

C'est très important de poser cette question, car c'est la dernière intox qui leur reste, pour tenter de dénigrer la pesée embarquée.

1° Par le fait que les fermentescibles sont systématiquement compostés, les bacs de produits résiduels ménagers ultimes, ne sont sortis que lorsqu'ils sont pleins. Ce qui empêche tout apport périphérique des voisins . "Comme quoi dans la tête de ces gens là, les voisins ne peuvent être que des porcs ! Belle mentalité, ou jugent-ils les autres par rapport à eux-mêmes..."

2° Face aux attaques des politiques qui ne veulent pas aller vers la variabilité positive qu'induit la pesée, qui sous-entendent que les habitants mettent les déchets ailleurs, forêts, aires de repos routières, rivières, etc., voici des faits qui montrent le contraire : les services de l'équipement ont eu pour mission de peser durant 1 an les déchets récoltés sur les aires d'arrêt. Résultat: 24 tonnes/an. (En imaginant que la totalité de ces déchets puissent venir des trieurs, et que le trafic de 7000 véhicules/jours ne dépose strictement rien, cela donne un apport par habitant de 4,6 gramme/jour). Depuis que ces chiffres sont connus ces mêmes élus pro-incinérateurs sont curieusement muets.

Pour les forêts, les brigades vertes ont été missionnées pour établir un rapport comparatif entre les dépôts en forêts de communes ne faisant pas le tri, et nos forêts. Les résultats sont édifiants en notre faveur.

Pour ce qui concerne les cours d'eau, notre bassin versant a été honoré en recevant le trophée de l'eau pour l'excellente qualité de gestion, et de résultats pour l'excellent état de tout l'hydrosystème superficiel.

3° Par la pratique, les trieurs ont parfaitement compris qu'il était beaucoup plus simple de laisser les suremballages au supermarché, que de les ramener à la maison pour en payer le traitement, ou de les jeter dans la nature. En ajoutant à cela le fait que les élus ne restent pas sur leurs "culs", et expliquent à leurs citoyens les dangers liés à la combustion des plastiques et produits divers, il n'est pas difficile de comprendre que les ménages progressent très rapidement dans la nécessaire prise de conscience de la préservation de l'environnement.

4° Je suis effaré par le fait que des élus de haut rang, n'ont pas encore constaté que les plastiques flaconnage étaient payés 240 euros la tonne sur le marché de la récup, que les métaux sont très intéressants à négocier, que les papiers cartons dépassent aujourd'hui 60 euros la tonne, que le verre ne pose pas de problèmes particuliers, et que les plastiques plats extrêmement légers ne représentent qu'une masse anecdotique dans le

bac de pesée embarquée. Je passe sur la récup des textiles, des huiles, des produits toxiques etc...pour dire que ce qui est le plus lourd se trouve du côté des fermentescibles, lesquels, comme les déchets verts ne vont jamais dans le bac de la pesée embarquée puisqu'ils sont compostés.

Cela signifie qu'en l'absence de fermentescibles et déchets verts, les matières premières secondaires ne sont pas souillées et bénéficient des plus values maximum en valorisation matière. De nombreuses collectivités l'on compris, et pratiquent aujourd'hui avec bonheur la facturation incitative derrière le volume embarqué, la pesée embarqué, ou le sac payant.

Face à une population dont la sensibilité et le niveau culturel ont sensiblement progressé depuis le siècle dernier, je comprends que l'élu soit mal à l'aise.

C'est plus facile de dire, " Pour vos déchets mettez tout dans votre poubelle au bord du trottoir, je m'en occupe !" Et derrière, avec toute cette merde sur les bras, solution de facilité c'est l'incinération, ou l'utilisation de l'atmosphère comme dépotoir.

C'est évidemment plus compliqué d'aller dans les écoles, de faire des réunions de quartier, de modifier les biorythmes des concitoyens, et d'envoyer paître les démarcheurs de Suez, Véolia et consorts. Mais ça c'est une autre histoire.

### **Commentaires de Marine Schenegg qui connaît bien la méthode de la pesée embarquée :**

Que fait la CdC de Porte d'Alsace avec Dany Dietmann pour empêcher les uns de remplir les poubelles des autres ?

Rien de particulier, mais la méthode et le système de facturation mis en place pour le service des O.M. sans sa communauté de communes permet de réguler tout cela naturellement d'une manière très astucieuse et très incitative :

A - Toutes les matières recyclables triées sont enlevées gratuitement, donc aucun intérêt à charger la poubelle du voisin.

B - Toutes les sortes de déchets sont enlevés à domicile : pour les encombrants meubles, télévisions, etc. on s'inscrit sur la liste du service d'enlèvement qui annonce un passage lorsqu'il y a de quoi remplir un camion qui les apporte directement dans les ateliers où ils seront traités.

Avantage de la méthode : Economie sur le transport, pas de déchetterie et pas de rejets au coin des bois non plus car c'est tellement plus simple d'attendre le ramassage devant sa porte !

C - La rémunération du service ne concerne que les matières non triées destinées à l'incinérateur.

La facturation du service se décompose en trois parties :

1) Une partie fixe par abonné

2) Une partie forfaitaire pour chaque "levée", ce qui incite à bien trier et à ne sortir la poubelle que lorsqu'elle est remplie au maximum. Du fait que tous les produits fermentescibles sont triés, les particuliers peuvent éventuellement attendre plusieurs semaines avant de mettre sur le trottoir les poubelles de produits résiduels non triés. Dans ces conditions il est plutôt difficile de remplir la poubelle du voisin.

Avantage de la méthode : les tournées de ramasses peuvent être organisées afin de faire toujours le plein.

3) Une partie proportionnelle au poids enlevé, enregistré grâce à la puce dont chaque poubelle est équipée. Pour les méfiants (qui sont très peu nombreux) il y a la possibilité

d'équiper la poubelle d'une serrure. Ils doivent signer un document attestant qu'ils prennent à titre individuel la responsabilité en cas d'accident : enfant ou animal pouvant se trouver enfermé.

**Grâce à tout cela, dans sa communauté de communes on est passé à 96 kg/an de déchets non triés par habitant (au lieu de 360 kilos ailleurs en moyenne) et au coût d'enlèvement le plus bas de France.**